

Concours vidéo « Quand la nature se fâche... que faire ? » prolongé jusqu'au 24 septembre 2025

Ébène, Maurice, le 08 septembre 2025 - Le concours vidéo « Quand la nature se fâche... Que faire ? » est prolongé. L'annonce a été faite le 03 septembre. Cette prolongation, jusqu'au 24 septembre, offre un temps supplémentaire pour finaliser les projets et encourager la participation des jeunes de 18 à 26 ans de la région.

Lancé le 22 juillet 2025 par la Commission de l'Océan Indien (COI), avec le soutien de l'Union européenne, ce concours vise à susciter leur intérêt pour la réalisation de vidéos créatives dans le domaine de la réduction des risques et des désastres. Il les encourage à produire une vidéo courte, créative et engagée, illustrant leur compréhension des catastrophes liées aux aléas naturels ainsi que les gestes de préparation ou de protection.

Nouvelle date limite

La date limite de dépôt des vidéos est désormais fixée au 24 septembre 2025.

« Pour ceux qui hésitent, c'est une belle occasion de passer à l'action ! Participez au concours pour représenter votre pays et faire passer un message fort qui pourra influencer les bonnes pratiques afin de mieux gérer les risques qui menacent votre île et votre région », a déclaré Gina Bonne, chargée de mission Environnement et climat à la COI.

De nombreux prix sont à gagner, notamment un ordinateur portable, une tablette, un téléphone et un casque audio.

Informations clés

- Thème : « Quand la nature se fâche... que faire ? »
- Public cible : 18 à 26 ans (résidant aux Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, La Réunion)
- Durée des vidéos : 1 minute 30 maximum
- Format accepté : tournage possible avec un téléphone portable, sous réserve de qualité suffisante
- Langues acceptées : français et anglais
- Date limite de participation : 24 septembre 2025
- Infos & participation : <https://bit.ly/rdrm-concours-video>